ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Décision 2024-195 : Représentation de Grand Lac au 38ème congrès d'AMORCE à Montpellier - Mandat spécial et frais de déplacement de Monsieur Jean-Marc DRIVET

1 DOCUMENT - Publié le 11 septembre 2024

DÉCISION

DEC_2024-195.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 95,6 KO)

https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2024/decision-2024-195-representation-de-grand-lac-au-38eme-congres-damorce-a-montpellier-mandat-special-et-frais-de-deplacement-de-monsieur-jean-marc-drivet-31647?

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.